



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

### COMMUNE de SAINT ETIENNE DES CHAMPS

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10  
Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 13/01/2023  
Date d'affichage : 27/01/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt janvier, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT ETIENNE DES CHAMPS, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Max SOUCHAL**.

Étaient présents : M. Max SOUCHAL, M. Didier BOUCHET, Mme Bernadette BUSSON, M. Germain FAURE, Mme Marie-Christine GAUTIER, Mme Aurélie POUGHEON, M. Gérard PRUGNARD, M. Jérôme LECLERC, M. Nicolas ROULET, Mme Annick BERTHIN.

Étaient absents excusés : M. William LABOURIER.

Secrétaire : Mme Bernadette BUSSON.

#### MA-DEL-2023-004

#### OBJET : Salle polyvalente : révision des tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de location de la salle polyvalente et dit qu'il y a lieu de revoir certains tarifs.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs suivants :

	Salle seule	Salle avec cuisine	Caution
Particulier de la commune	60	80	500
Particulier hors commune	120	140	500
Associations subventionnées par la commune	gratuit	gratuit	sans
Associations extérieures (non subventionnées)	20	40	500
Réunions privées location à partir du matin	60	80	500
Réunions privées location à partir de l'après-midi	30	80	500
Prix du KWh	0,20 €		
Forfait vaisselle	20 €		

- Précise l'imputation des frais comme suit :

Location compte 752  
Electricité compte 7087  
Vaisselle compte 7588

#### AR Prefecture

063-216303396-20230120-MA\_DEL\_2023\_004-DE  
Reçu le 31/01/2023  
Publié le 31/01/2023

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de RIOM et publication par voie  
d'affichage le 27/01/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Max SOUCHAL

